



Bas les masques !

Harcèlement moral: une journaliste témoigne. FO lui apporte son soutien et réclame des sanctions.

C'est une véritable accusation publique. Dans les colonnes du journal l'Équipe de samedi, Clémentine Sarlat, l'ancienne présentatrice de « Stade 2 » raconte le calvaire qu'elle a vécu au service des Sports de France Télévisions. Elle met en avant des faits de harcèlement moral qui l'ont poussé à quitter le service en 2018. Un témoignage particulièrement poignant.

En mai 2017, la Direction des Sports lui promet une présentation d'émission à son retour de congé maternité. Lorsqu'elle revient début 2018, elle est mise sur la touche. Elle relate le mutisme de l'encadrement, sa mise à l'écart dans un bureau à part, son éloignement de l'équipe, des conditions de travail qui finissent par la faire craquer et quitter l'entreprise, sans compter les blagues sexistes sur son physique. Elle explique qu'à TF1, qu'elle a rejoint entre temps, ces pratiques harceleuses, ce sexisme, cette misogynie ambiante n'existent pas. C'est un camouflet terrible pour l'image de notre entreprise.

Pour FO, ces pratiques RH et managériales sont intolérables compte tenu des dispositions légales en vigueur dans notre pays en matière de harcèlement ; au sein de notre entreprise avec la signature de l'accord QVT (qualité de vie au travail) signé en 2017, des dispositions conventionnelles de retour à l'emploi après un congé maternité, des dispositifs de

prévention du harcèlement, et de la ligne directe harcèlement (ldh@francetv.fr) qui sert de prévention et de signalement.

Ce n'est pas la première fois que le service des sports est pointé du doigt pour son organisation du travail clanique : « ceux qui sont proches des chefs et les autres ».

Le témoignage de Clémentine Sarlat aura au moins libéré la parole. FO a reçu tout ce week-end d'autres témoignages accablants : « Harcèlement moral », « propos sexistes », « problèmes d'organisation du travail », « clientélisme », « mise au placard des vieux blancs de plus de 50 ans qui sont écartés et humiliés », « recours à des consultants extérieurs » ce qui a pour conséquence le bore out de certains journalistes confirmés et appréciés du public : les reproches faits au service des sports sont sans appel. Notons qu'aucun de ces témoignages n'incriminent le directeur du service des sports dont la probité et le professionnalisme ne sont pas remis en cause.

De même, l'objet de cette communication de Force Ouvrière france.tv n'est pas d'incriminer tout le service des Sports dont l'immense majorité des journalistes agit professionnellement. Nous leur apportons tout notre soutien. Nous trouvons les accusations sur les réseaux sociaux ou dans la presse violentes et injustes. Il s'agit pour nous simplement de pointer les dysfonctionnements, notamment des organisations de travail, pour y mettre un terme.

Pourtant, la situation semble durer depuis plusieurs années dans le service. Nous avons appris que plusieurs signalements ont déjà été effectués sur la ligne directe harcèlement. Une enquête interne a même donné raison à au moins un des plaignants (y compris sur un critère d'antisémitisme), pour quel résultat dans l'organisation du service ? La direction ne peut donc pas dire « nous ne savions pas ».

Pourtant, la « tolérance zéro » est prônée par la direction générale depuis deux ans. Notre syndicat s'interroge: y aurait-il des exemptions, notamment au service des sports ?

Samedi soir, la direction de France Télévisions a annoncé avoir ouvert une enquête interne suite à ce témoignage bouleversant. Mener une enquête c'est

bien encore faut-il agir et prendre toutes mesures qui s'imposent après ! Encore faut-il que cette enquête soit véritablement indépendante ! Des sanctions seront-elles appliquées après des années de souffrance endurées par certains salariés ? Des responsables aux salaires indécentes ont-ils couvert des humiliations et du harcèlement sans qu'il y ait de suite ? Le départ de notre consœur Clémentine Sarlat a coïncidé en 2018 avec la création d'une ligne directe « harcèlement » à France Télévisions.

En vertu de la politique d'exemplarité affichée par la direction, ces agissements doivent faire l'objet de poursuites et des sanctions appliquées.
Bas les masques Messieurs !..

Paris, le 6 avril 2020